

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 31 janvier 2023

Le 31 janvier 2023 à 18h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à l'Oppidum à Champagnole, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présent(e)s : M. Pascal VOLPOET, M. Michel DOLE suppléant, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérard COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, Mme Véronique DELACROIX, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, M. Sébastien BONJOUR, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alexandre GOBET, M. Daniel ROZ, M. Olivier CAVALLIN, M. Patrick DUBREZ, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, M. Jacques GAGNEUX, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, Mme Alexandra LIEGEON suppléante, Mme Catherine MAMESSIER suppléante, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gilles CICOLINI, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Karine CORNIER suppléante, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, Mme Monique THOMAS suppléante, M. Yves LACROIX, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, Mme Monique VILLEMAGNE, M. Lino PESENTI, Mme Evelyne COMTE, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, M. Philippe MENETRIER, M. Emile BEZIN

Suppléant(e)s sans voix délibérative : Mme Odile DUBOZ, M. Serge CHARTIER, M. Jean-Marie ROSSIER, Mme Françoise PERRON, M. Alain TRIBUT, M. Alain CUBY, Mme Nicole DACLIN, M. Stéphane ROUSSEAU

Excusé(e)s : Mme Marine LACROIX, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Victor POUX, Mme Chantal MARTIN, Mme Sandrine BONIN, Mme Véronique CASSUS, M. Alexandre DELIAVAL, M. Pascal GREFFET, M. Daniel DAVID, M. Henri HUMBERT

Pouvoirs : Mme Anne-Marie MIVELLE donne pouvoir à M. Florent SERRETTE, M. Arnaud VUILLERMOZ donne pouvoir à Mme Catherine ROUSSEAU DAVID, M. Victor POUX donne pouvoir à M. David DUSSOUILLEZ

Secrétaire de Séance : M. Gérard CART-LAMY

Présent(e)s à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Antoine GINDRE, M. Erwan BATAILLARD, M. Jean-Luc GONIN

ORDRE DU JOUR

Affaires générales, développement économique et relations avec les partenaires	
2023-1-01	Opération « Shopping remboursé » de la Combe d'Ain
2023-1-02	Aide à l'Immobilier d'Entreprise, règlement d'intervention 2023-2028 avec la Région
Finances et aménagement numérique	
2023-1-03	Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2023
Tourisme	
2023-1-04	Sentiers de randonnée PDIPR, marché tables lecture et interprétation
Emploi, insertion, pôle agro-alimentaire et services à la population	
2023-1-05	Extension de l'atelier de découpe, marchés de travaux
Bâtiments scolaires	
2023-1-06	Groupe Scolaire de l'Angillon, montant des fonds de concours
Urbanisme	
2023-1-07	Mise en compatibilité du PLU de Champagnole pour la Gendarmerie, bilan de la concertation

Le PV de la séance du 14 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. PERNOT remercie les élus présents et en particulier les anciens maires.

2023-1-01 Opération « Shopping remboursé » de la Combe d'Ain

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Dans le cadre des travaux de Pont-du-Navoy orchestrés par le Conseil départemental, la Communauté de communes a mis en place une série de mesures destinées à soutenir les commerçants de la Combe d'Ain. La gêne occasionnée par les travaux a été palliée par la mise en place des actions suivantes au niveau intercommunal :

- transport solidaire de CNJ seniors des clients de la Combe d'Ain (et une possibilité de rendez-vous médicaux jusqu'à Doucier) ainsi qu'une livraison de pain assurée par les bénévoles de l'association ;
- Fonds de soutien (prêts d'honneur sous forme d'avances remboursables) de 20.000 € à taux 0%, géré par Initiative Jura et permettant aux commerçants de bénéficier de trésorerie.

Afin de compléter ces actions, une incitation à fréquenter les commerces a été initiée par la Communauté de communes à travers la mise en place d'une opération « Shopping remboursé pour les fêtes de fin d'année ». Le principe était le suivant : les clients gardent leurs tickets d'achat et les placent, sous enveloppe blanche, dans une urne avec un bulletin de participation.

S'ils sont tirés au sort, la Collectivité leur rembourse leurs achats, pour un montant minimum et dans la limite de 100 €. Une enveloppe de principe d'un montant de 3.000 € avait été validée lors du dernier Conseil communautaire.

L'opération s'est terminée le 12 janvier et le tirage au sort a eu lieu le jeudi 19 janvier à 12H en mairie de Pont-du-Navoy en présence des commerçants. Au total, 268 bulletins ont été décomptés et 42 gagnants ont été tirés au sort.

Le total de bulletins gagnants s'élève à 3.023,51 € pour une **enveloppe finale retenue de 3 035 €** (Montant arrondi à l'euro supérieur par enveloppe gagnante). Les gagnants seront contactés et recevront des bons d'achat à utiliser chez les commerçants de la Combe d'Ain.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de cette action solidaire « Shopping remboursé »,
- **VALIDE** l'enveloppe finale de 3.035 €,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. HUGON indique que l'opération commerciale a eu beaucoup de succès.

Il précise que les travaux avancent bien et que la circulation a repris. Même si une certaine gêne persiste, elle est moindre que celle occasionnée avec le pont fermé à toute circulation. Les travaux réalisés amélioreront nettement la vie du quartier in fine, notamment avec la Voie Verte.

2023-1-02 Aide à l'Immobilier d'Entreprise, règlement d'intervention 2023-2028 avec la Région

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Aux termes de l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les aides à l'immobilier d'entreprises, la location ou la vente de terrain relèvent désormais exclusivement du ressort des communes et EPCI.

Par délibérations du 11 avril et du 30 mai 2017, le Conseil communautaire a mis en place un dispositif d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) sur son territoire à travers une convention avec le Conseil Régional signée le 22 juin 2017 pour la période 2017-2021.

Une prorogation de cette Convention a été signée le 7 mars 2022 pour couvrir cette même année, après délibération du Conseil communautaire le 25 janvier 2022.

Une nouvelle convention cadre entre le Conseil Régional et la Communauté de communes est aujourd'hui proposée pour la période 2023-2028. Comme la convention précédente, il est question d'autoriser le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté à octroyer des aides financières complémentaires aux aides et régimes d'aides mis en place par la Communauté de communes.

Le règlement d'intervention de la Communauté de communes en matière d'AIE reste inchangé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention avec le Conseil Régional BFC lui permettant d'intervenir en complément du dispositif intercommunal sur l'aide à l'immobilier d'entreprise,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. PERNOT fait une remarque sur les partenaires qui doivent assurer leurs paiements.

Cette convention est signée alors qu'un désengagement de la Région est prévu. Il alerte sur les enjeux si la Région ne finance plus l'immobilier, mais la Communauté de communes, elle, sera bien là.

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2023-1-03 Ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2023

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Dans l'attente du vote du budget 2023, la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, il est proposé au Conseil communautaire, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022.

Ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2023 :

Budget général :

Chapitre 21 Compte 21838 : 4 000 € (Matériel informatique)
 Compte 21848 : 2 000 € (Mobilier)
 Compte 2313 : 5 000 € (Micro-crèche études)

Chapitre 27 Compte 2745 : 20 000 € (Avance remboursable Initiative Jura – délibération du 17/11/2022)

Budget annexe Assainissement collectif :

Chapitre 21 Compte 2315 : 15 000 € (Travaux)

Budget annexe ADS :

Chapitre 21 Compte 21848 : 1 000 € (mobilier bureau)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits telles que précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

TOURISME

2023-1-04 Sentiers de randonnée PDIPR, marché tables de lecture et interprétation

Rapporteur : Mme Monique VILLEMAGNE

Pour rappel, la Communauté de communes a lancé en 2022 un marché public de 8 lots dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Les lots 1 à 7 ont été attribués à l'entreprise Juraménagement. Le lot 8 a été déclaré infructueux en raison d'un cahier des charges pas assez complet.

Une consultation a donc été relancée où deux entreprises ont répondu dans les délais en version dématérialisée.

Suite à l'analyse de l'offre et selon les critères indiqués dans la consultation (critère prix : 60%, critère technique : 40% de la note finale), il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer le lot 8 de la manière suivante :

N° lot	Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
8	Interprétation et tables de lecture	SIGNAUX GIROD	19 893.14 €	23 871.77 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer le lot 8 à l'entreprise Signaux Girod,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mme VILLEMAGNE indique aux élus qu'une réflexion sur la classification des sentiers est lancée ; il s'agira de définir si le sentier est communal, départemental...

Elle donne ensuite quelques chiffres concernant les éco-compteurs placés sur les sites touristiques.

EMPLOI, INSERTION, POLE AGRO-ALIMENTAIRE ET SERVICES A LA POPULATION

2023-1-05 Extension de l'atelier de découpe, marché de travaux

Rapporteur : M. Alain CUSENIER

Le 15 décembre 2021 le Conseil communautaire approuvait le projet le projet d'extension d'atelier de découpe sur la zone d'activité d'Equévillon. Suite au développement du projet et à la consultation d'entreprises, le Conseil communautaire du 29 septembre 2022 attribuait les lots suivants pour un montant total de 363.520.24 € HT.

Lot 1 TERRASSEMENTS - VRD
 Lot 2 GROS OEUVRE
 Lot 4 CHARPENTE METALLIQUE
 Lot 5 COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE
 Lot 6 MEMUISERIE METALLIQUE SERRURERIE
 Lot 9 ELECTRICITE
 Lot 13 RESINE

Pour faire suite aux décisions du conseil communautaire, les lots manquants ont été relancés ou négociés.

LOT 03 : DALLAGE
 LOT 07 : EQUIPEMENT DE QUAI
 LOT 08 : PANNEAUX ISOTHERMES
 LOT 10 : INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES
 LOT 11 : PLOMBERIE
 LOT 12 : PORTE SECTIONNELLE
 LOT 14 : RAIL CARCASSE

Lot N°	Désignation du Lot	Entreprises	Montant du marché € HT	Options € HT	remarques	Montant du Marché € HT avec option	Montant du Marché € TTC avec option
1	TERRASSEMENTS - VRD	BUGADA	43 320,25			43 320,25	51 984,30
2	GROS OEUVRE	BUGADA	148 451,24			148 451,24	178 141,49
3	DALLAGE	Techniques de sols industriels	7 182,25		Infructueux en Doublon Lot 2	0	0
4	CHARPENTE METALLIQUE	METARL'ARC	38 332,97			38 332,97	45 999,56
5	COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE	METARL'ARC	79 833,78			79 833,78	95 800,54
6	MEMUISERIE METALLIQUE SERRURERIE	BAVOYSI	12 870,00			12 870,00	15 444,00
7	EQUIPEMENT DE QUAI	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX		Pas d'offre d'entreprise	INFRUCTUEUX	INFRUCTUEUX
8	PANNEAUX ISOTHERMES	JURA ISOLATION	83 210,87			83 210,87	99 853,04
9	ELECTRICITE	GRAPPE	18 591,00			18 591,00	22 309,20
10	INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES	MONDIAL FRIGO IFC	307 139,00			307 139,00	368 566,80
11	PLOMBERIE	CSTI	80 409,58	17 117,72 (prépa eau chaude) + 15 798,67 € (adoucisseur)		113 325,97	135 991,16
12	PORTE SECTIONNELLE	BAVOYSI	10 246,40			10 246,40	12 295,68
13	RESINE	JS RESINE	22 121,00			22 121,00	26 545,20
14	RAIL CARCASSE	FACOMIA	37 418,86			37 418,86	44 902,63
		TOTAL				914 861,34	1 097 833,61

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, étant précisé que M. Rémi Hugon ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE** l'ensemble des marchés de travaux jugés selon les offres économiquement les plus avantageuses,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les lots 8, 10, 11, 12 et 14,
- **APPROUVE** que le lot 3 soit déclaré sans suite,
- **APPROUVE** que le lot 7 soit déclaré infructueux,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

BATIMENTS SCOLAIRES

2023-1-06 Groupe Scolaire de l'Angillon, montant des fonds de concours

Rapporteur : M. Gérard AUTHIER

Des travaux de pose de store et de séparation WC ont été nécessaires au groupe scolaire de l'Angillon. L'entreprise Malenfer a réalisé ces travaux pour un montant de 3 975.60 € TTC.

Conformément aux dispositions prévues par les statuts pour la compétence bâtiments scolaires et au vu du montant définitif des travaux, il convient de calculer le montant des fonds de concours dû par les communes concernées en fonction du nombre d'habitants pour chacune d'elle.

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	3 975.60 €	FCTVA (16.404 %)	652.16 €
		Communes	1 661.72 €
		Communauté de communes	1 661.72 €
TOTAL	3 975.60 €	TOTAL	3 975.60 €

Communes	Habitants	Montant participation
Andelot en Montagne	520	699.11
Chapois	228	306.53
Le Larderet	61	82.01
Le Latet	87	116.97
Supt	105	141.17
Vers en Montagne	235	315.94
	1 236	1 661.72 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement définitif concernant les travaux réalisés au groupe scolaire de l'Angillon,
- **APPROUVE** la participation des communes rattachées à ce groupe scolaire telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

2023-1-07 Mise en compatibilité du PLU de Champagnole pour la Gendarmerie, bilan de la concertation

Rapporteur : M. Gérard CART-LAMY

- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L.153-59, L.300-6 et L.103-2 ;
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération du Conseil Municipal de Champagnole en date du 15 mars 2011 approuvant le plan local d'urbanisme ;
- **VU** l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu ;
- **VU** l'arrêté du 3 avril 2019 engageant la procédure de mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme de Champagnole ;

Considérant que la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et la commune de Champagnole envisagent de réaliser une nouvelle caserne de gendarmerie.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme doit de ce fait, faire l'objet d'ajustements pour la réalisation d'un tel projet, dans la mesure où :

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU doit être ajusté afin de préciser l'ambition de la commune pour l'implantation d'une caserne de gendarmerie ;
- Le règlement du PLU doit être modifié afin d'adapter les règles du secteur visé aux besoins du projet et d'en assurer la meilleure intégration paysagère ;
- Le zonage du PLU doit être modifié afin d'établir un zonage permettant de répondre à la vocation du projet sur le site de la future caserne ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU doivent être complétées afin de préciser le cadre de réalisation du projet de caserne de gendarmerie.

Considérant que pour permettre la mise en œuvre de ce projet, la commune a prescrit la procédure de déclaration de projet conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme.

Considérant que la procédure de déclaration de projet est soumise à évaluation environnementale et donc à concertation préalable conformément à L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Considérant que dans cet objectif, le conseil a fixé les modalités de concertation du public, dans sa délibération en date du 17/11/2022 comme suit :

- Mise à disposition en Mairie et au siège de l'intercommunalité d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ;
- Mise à disposition sur demande des documents d'études à la Communauté de Communes au fur et à mesure de leur état d'avancement ;
- Parution d'au moins un article informatif sur le site internet de la collectivité ;

Considérant que la concertation est désormais achevée, de sorte qu'un bilan de cette concertation doit être réalisé conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Considérant que le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Champagnole et au siège de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et le bilan de la concertation sera publié sur son site internet, comprenant le résumé de la façon dont s'est déroulée la concertation ainsi que la synthèse des observations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation volontaire tel qu'il est joint à la présente,
- **AUTORISE** le Président, ou à défaut le Vice-Président dûment habilité à le représenter, à signer tout document afférent à ce dossier.

Bilan de la concertation

La concertation préalable du public a été menée en respectant toutes les mesures prévues dans la délibération de lancement du 17 novembre 2022.

Article informant de l'ouverture d'une concertation

Une publication a été réalisée sur le site de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura en date du 18/11/2022 pour informer le grand public du lancement de la concertation et des modalités de cette concertation préalable concernant le projet de caserne de gendarmerie de Champagnole.



Ouverture d'une concertation

Accueil > Actualités > Ouverture d'une concertation

PLU de Champagnole

Concertation ouverte du 20 novembre au 20 décembre 2022.

Présentation du projet :
La Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ), en accord avec la commune de Champagnole, souhaite mettre en oeuvre un projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie par déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Champagnole.
Le ministère de l'Intérieur a notifié son soutien à la CCNJ par courrier.

Le projet d'aménagement de la nouvelle caserne de gendarmerie de Champagnole vise à la réalisation d'un quartier en sortie de ville au Sud de Champagnole. Il comprend principalement la construction d'une nouvelle caserne dans un espace de près de 2ha, regroupant les locaux techniques et services de la gendarmerie ainsi qu'un espace dédié à de l'habitat pour les gendarmes et leur famille.

- Mise à disposition en Mairie et au siège de l'intercommunalité d'un registre destiné à recueillir toutes les observations du public ;
- Mise à disposition sur demande des documents d'études à la Communauté de Communes au fur et à mesure de leur état d'avancement.

Demande de consultation du dossier technique

Le dossier technique a été accessible sur demande au siège de la collectivité durant toute la durée de la concertation, soit du 20/11/2022 9 heures au 20/12/2022 10 heures.

Le dossier consultable sur demande était composé des pièces suivantes :

- Une version provisoire du dossier de déclaration de projet présentant : une notice des modifications apportées aux pièces du PLU de Champagnole.
- L'évaluation environnementale liée à la mise en compatibilité du PLU.
- La présentation du projet de nouvelle caserne de gendarmerie de Champagnole et la justification de son caractère d'intérêt général.
- Les pièces modifiées du PLU.

Aucune demande de consultation de ces documents n'a été formulée.

Liste des observations et remarques du public déposées sur les registres de concertation papiers.

Deux registres de concertation papiers ont été mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura et un au sein de la mairie de Champagnole, aux heures d'ouverture habituelles.

A l'issue de cette phase de concertation préalable, il apparaît qu'aucune observation ou remarque n'a été formulée dans les registres papiers que ce soit :

- Sur le registre papier accessible en mairie de Champagnole.
- Sur le registre papier accessible au siège de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

La population disposera de l'enquête publique pour s'exprimer à nouveau.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Provisions pour travaux sur le budget annexe Centre Autistes**

Dans le cadre du financement des travaux réalisés pour l'investissement et le renouvellement de la chaudière bois décheté dans l'établissement du Foyer d'Hébergement pour Autistes, une provision pour gros travaux avait été mise en place dès le début de la location en 2008. Ainsi le montant de cette provision s'élève à 203.624,24 €.

Lors du Conseil Communautaire du 14 décembre dernier, il a été précisé qu'un montant de 198.790 € serait prélevé sur la provision acquise depuis 2008 pour financer ces travaux (imputation budgétaire en recette de fonctionnement au 7815)

Or, c'est l'ensemble de la provision du centre autiste, soit 203.624.24 €, qui a été intégré en recettes sur l'exercice 2022.

M. HUGON donne aux élus les informations comptables relatives à ce dossier.

✓ **Délégation de fonctions à M. Courvoisier**

M. PERNOT intervient afin d'informer l'assemblée sur l'évolution de la délégation attribuée à M. Gérald COURVOISIER, 13^{ème} Vice-président désormais en charge de l'agriculture, du projet alimentaire territorial et des mobilités.

✓ **Point sur les 3 espaces France Services**

M. PERNOT explique rapidement la mise en place des bureaux France Services et rappelle qu'ils ont été inaugurés avec M. Le Préfet. Ceux-ci ont été créés suite à la crise des « gilets jaunes » et à la prise de conscience des autorités du manque de services publics sur les territoires.

M. PERNOT affirme sa volonté de voir apparaître le logo de la Communauté de communes sur chaque document qui émane des bureaux France services ; la collectivité finance et il convient de le faire savoir.

M. CUSENIER indique que les bureaux France services ont ouvert au public le 19 juillet 2022. Ils se situent sur 3 sites : Champagnole, Nozeroy et Foncine le Haut.

Il précise que les Espaces France services font le lien entre le public et les différents partenaires que sont les missions locales, l'Ajéna, le Conseil Départemental (certains services), l'UDAF, le CCAS, CNJ Séniors.

Dans l'avenir, la collaboration s'étendra à la MSA, la CAF et Pole emploi et d'autres partenaires.

Il informe également sur les usagers, les taux de fréquentation, les activités et services proposés...

Il précise que l'organisation de ces bureaux, en collaboration avec le personnel des Maisons du Tourisme, permet une large ouverture au public plus importante que celle demandée par l'Etat.

Quelques chiffres sur six mois de fonctionnement :

- Sur le site de Champagnole : 1725 personnes ont été reçues, ce qui représente une moyenne de 19 personnes par jour
- Sur le site de Foncine le Haut : 83 personnes accompagnées
- Sur le site de Nozeroy : 144 personnes accompagnées.

Les demandes tournent autour des thématiques suivantes : les retraites (Agirc Arcco), la prime énergie, la prime rénov', la CPAM, la MDPH....

M.PERNOT félicite les agents pour le travail accompli et la mise en place rapide de ce service.

Il tient à l'efficacité du service et il relie son existence au service rendu et à son utilité pour la population.

Il ne faut pas perdre de vue l'implication de la Communauté de communes.

La séance est levée à 19h40.

Approbation du Procès-Verbal

Le 3 mars 2023

Le Président,


Monsieur Clément PERNOT



Le Secrétaire,


Monsieur Gérard CART-LAMY